



ASNIÈRES-SUR-SAÔNE ▯
BÂGÉ-LA-VILLE ▯
BÂGÉ-LE-CHÂTEL ▯
DOMMARTIN ▯
FEILLENS ▯
MANZIAT ▯
REPLONGES ▯
SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ ▯
VÉSINES ▯

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 26 JUILLET 2010 – 20H30

Le Maire d'Asnières-sur-Saône Jean-Marc WILLEMS ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil et en remerciant Corinne SEGAIN d'accueillir la réunion au sein du restaurant du Port.

Une minute de silence est ensuite tenue afin de rendre hommage à l'ancien Vice-Président de la Communauté de Communes et ancien Maire d'Asnières-sur-Saône, Roland GOLIN et à sa famille. Le Président propose de baptiser la halte-nautique d'Asnières-sur-Saône « Escale Roland GOLIN » à sa mémoire.

➔ Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président Guy BILLOUDET tient à excuser le Député-Maire Michel VOISIN et le Conseiller Général Gilbert THOMAS de ne pouvoir être présents lors de cette réunion, et remercie le Trésorier François SEBERT de sa présence.

Le Président fait part au Conseil de la lettre adressée par Carmen GONOD, dans laquelle elle informe de sa démission aux postes de Maire de Manziat et de Vice-Présidente de la Communauté de Communes.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 21 juin dernier est adopté à l'unanimité par le Conseil.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

▪ Travaux des Zones d'Activités

Les travaux de la ZA Feillens/Replonges se poursuivent.

Les travaux sur la ZA Charlemagne sont en attente de l'installation du poste de raccordement électrique. Les Domaines ont été sollicités pour avis sur le prix de vente des terrains (18€ HT/m²). Le prix envisagé se situant dans la fourchette des prix du marché, aucune remarque n'a été formulée.

➔ Le Conseil approuve le prix de cession de 18€ HT/m².

▪ Immobilier d'entreprise - DECOFETE/MAGDECO

L'entreprise se montrant très pressée, l'architecte Pascal BOUCHET a donc débuté très rapidement sa mission et doit nous transmettre des esquisses afin de pouvoir ensuite déposer le permis de construire au plus vite.

▪ **Entreprise CARRARA**

Le Président a rencontré l'entreprise CARRARA le 12 juillet. Celle-ci se montre très intéressée par un emplacement à la Croisée, à Saint-André-de-Bâgé, afin d'y installer un espace funéraire semblable et complémentaire à celui d'Ozan. Le bureau d'études EMAVON est chargé de mener une réflexion sur l'aménagement d'ensemble de cette ZA.

▪ **Pépinière d'entreprises**

Le Préfet de région a fait savoir qu'une subvention maximum de 350 000,00€ était accordée à la Communauté de Communes pour le projet de la pépinière d'entreprises. La Communauté de Communes est aujourd'hui dans l'attente de la réponse du Préfet de l'Ain au titre de la DDR.

ENVIRONNEMENT

▪ **Rapport annuel des Ordures Ménagères 2009**

Le rapport a été transmis à tous les délégués communautaires par mail.

En 2009, le poids des ordures ménagères est de 107 kg/habitant au sein de la Communauté de Communes contre une moyenne nationale de 316 kg/habitant.

Concernant le taux de tri de matériaux valorisables, il est de 60% sur le territoire. Pour l'obtention du label, un minimum de 35% est imposé.

➡ Le Conseil adopte le rapport annuel des ordures ménagères pour l'année 2009 à l'unanimité.

▪ **Candidature au label QUALITRI**

Suite à l'admissibilité du dossier de candidature, un audit s'est déroulé ce lundi 26 juillet. La réponse sera donnée pour le salon POLLUTEC à Lyon au mois de décembre.

▪ **Projet de la collecte sélective des emballages en porte à porte**

Seulement 4% des familles du territoire utilise le service de collecte des ordures ménagères toutes les semaines. Un contact sera établi avec celles-ci par le biais d'un questionnaire afin de voir quelles solutions peuvent convenir à ces foyers.

▪ **Problème des puces défectueuses**

Afin de réduire les désagréments pour les communes, il est prévu que les agents de collecte OM fassent eux-mêmes le remplacement des puces défectueuses qui peuvent encore être identifiées.

▪ **Règlement de la déchetterie intercommunale**

Le nouveau règlement de la déchetterie intercommunale a été envoyé par mail à tous les membres du Conseil.

Jean-Paul BENAS évoque les principaux changements :

- La fréquentation de la déchetterie est interdite aux professionnels les samedis, jour réservé aux particuliers.
- Les déchets électriques, électroniques et de soins sont admis à la déchetterie.

- Des instructions particulières sont apportées concernant la circulation et la stationnement des véhicules dans l'enceinte de la déchetterie.
 - Le gardien est autorisé à demander une carte d'identité ou un justificatif de domicile aux usagers.
- ➡ Le Conseil adopte le nouveau règlement de la déchetterie intercommunale à l'unanimité.

HYDRAULIQUE

▪ Bassins de rétention de Montépin et de la Grande Loëze

L'appel d'offres pour les bassins de rétention de Montépin et de la Grande Loëze s'est terminé le 16 juillet dernier. Une proposition a été faite : il s'agit de l'offre regroupée de SOCAFL et DE GATA. L'offre est en cours d'analyse.

▪ Programme d'entretien des cours d'eau 2011

Les communes ont été sollicitées afin de savoir quels travaux sont à entreprendre sur les différents cours d'eau. La commission hydraulique se réunira en septembre pour faire le point sur le programme d'entretien pour 2011.

FAMILLE

▪ Transformation de la halte-garderie à Replonges en multi-accueil

Trois entreprises ont été consultées pour les travaux : DUBY, ORDULU et GAULT. La Communauté de Communes est en attente de leur devis. Les travaux ne pourront pas être faits pour la rentrée de septembre, une nouvelle organisation au sein du PPE est donc à mettre en place durant la durée des travaux afin de ne pas trop perturber le fonctionnement des services.

Nouveaux frais de fonctionnement : Alimentation et Personnel

Pour la livraison des repas, deux sociétés ont été contactées : Bourgogne Repas et le service de portage de repas de Saint-Laurent-sur-Saône. RPC a également été contacté mais ils n'assurent pas la livraison de repas dans les établissements de la petite enfance. Le choix s'est finalement porté sur Bourgogne Repas (menus établis selon l'âge de l'enfant et tarif plus compétitif).

Cinq personnes seront rencontrées le mardi 27 juillet pour le multi-accueil.

Cinq personnes ont été reçues pour le remplacement d'Aurélien VOITURET au Relais Assistants Maternels (18,75h/semaine). Le choix s'est porté sur Mademoiselle Myriam CORSIN, psychologue de formation.

Par ailleurs, avec l'ouverture du multi-accueil le mercredi, le temps de travail de l'agent d'entretien sera augmenté de 2h (15h au lieu de 13h/semaine).

Le budget, pour sa partie fonctionnement, est ainsi à mettre à jour :

- Alimentation : Les frais liés à la livraison de repas n'avaient pas été pris en compte dans le budget voté en mars : cette dépense supplémentaire s'élève à 5 000,00€.
- Quant aux frais liés au personnel, une dépense supplémentaire de 12 000,00€ est à prévoir.

➡ Le Conseil approuve ces nouveaux frais de fonctionnement à l'unanimité.

Aide financière de la CAF

La CAF a décidé de nous allouer une aide à l'investissement d'un montant de 10 050,00 €, soit environ 25% des dépenses, sous conditions de respect des dépenses prévisionnelles.

▪ **Maisons d'Assistants Maternels**

La loi du 9 juin 2010, relative à la création de Maisons d'Assistants Maternels (MAM), apporte des précisions sur le fonctionnement des maisons.

Deux modifications importantes :

- Suppression de l'obligation de signature d'une convention par chaque assistant maternel avec la CAF et le Conseil Général
- Autorisation de la délégation d'accueil entre les assistants maternels de la MAM.

▪ **Dossier de la crèche de Saint-Laurent-sur-Saône**

Les parents des enfants actuellement inscrits à la crèche de Saint-Laurent-sur-Saône ont adressé plusieurs lettres à la Communauté de Communes témoignant de leurs inquiétudes concernant l'avenir de leur enfant pour la rentrée de septembre.

A l'origine, la CAMVAL avait demandé à la CCPB une participation de 5,20€/heure-enfant. Suite à une rencontre avec le Président de la CAMVAL, Monsieur Claude PATTARD, il a été convenu qu'une partie des dix familles pourrait rester à la crèche de Saint-Laurent-sur-Saône, les autres intégreront le multi-accueil à Replonges. La participation demandée par la CAMVAL est aujourd'hui de 3,68€/heure-enfant. Une convention entre les deux collectivités doit être établie pour préciser les engagements de chacun.

Le Président précise qu'il est convenu de poursuivre avec les enfants **résidant actuellement dans la CCPB et déjà inscrits à la crèche de Saint-Laurent-sur-Saône**.

Une réflexion plus globale doit être menée entre les deux collectivités concernant les modes d'admission des enfants (admission par rapport au lieu de résidence ou au bassin de vie).

- ➡ Le Conseil approuve la proposition de la CAMVAL de 3,68€/heure-enfant et la signature d'une convention à l'unanimité.

▪ **Suite de l'étude gérontologique**

Le transport est le problème prioritaire chez les personnes âgées. La possibilité d'acquérir un minibus a été évoquée, qui servirait aussi bien aux personnes âgées qu'aux jeunes (pour le Conseil des jeunes en particulier). Il est donc prévu d'étudier les expériences d'autres territoires, en particulier celui du Bugey, mais également de bien cibler et cadrer l'usage du véhicule.

▪ **Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « Tendre la main »**

La réunion avec tous les responsables des CCAS, organisée par les deux animatrices du GEM, aura lieu le jeudi 9 septembre à 18h30 à la CCPB.

BATIMENTS

▪ **Déconstruction de la SCAM à Manziat**

Le chantier s'est terminé le 7 juillet dernier ; il est maintenant disponible et sécurisé.

▪ **Accueil de jour à Replonges**

Les travaux se poursuivent. Le bâtiment doit être hors air avant le 31 juillet.
La réception des travaux est prévue pour le mois d'octobre.

▪ **Fermetures RION**

Le chantier suit son cours. La fin des travaux est prévue pour le mois de novembre.

▪ **Travaux Gymnase Armand MOREL**

Les travaux vont débuter la première semaine d'août.

▪ **Tennis couverts**

Le terrassement a débuté. La fin du chantier est prévue pour le mois de mai 2011.

▪ **Pôle Petite Enfance à Bâgé-la-Ville**

La consultation des entreprises a été lancée le 16 juillet. Les offres doivent être déposées pour le mercredi 8 septembre, pour un démarrage des travaux dès la fin septembre. Le chantier doit être fini pour une ouverture de la structure en septembre 2011.

La commission Bâtiments se réunira durant le mois de septembre afin de faire le point sur les différents chantiers en cours.

JEUNESSE

En l'absence du Président de la commission Daniel CLERE, Romain CARBONNIER fait le point sur les projets en cours.

▪ **Mise en place d'un Conseil Intercommunal des Jeunes**

Les directeurs des deux collèges ont été rencontrés et se sont montrés très motivés par la mise en place d'un Conseil des Jeunes à l'échelon intercommunal.

Les élections se dérouleront dans les collèges au mois d'octobre. Des interventions auprès des élèves sont prévues durant le mois de septembre afin de leur présenter le Conseil et leur donner envie d'y participer. Pour cela, un livret de présentation du Conseil ainsi qu'une lettre d'informations à destination des parents seront distribués à chaque collégien.

Plusieurs points restent encore à définir et à travailler. Des documents de travail seront envoyés aux membres de la commission Jeunesse au début du mois d'août pour avis et remarques. La commission se réunira ensuite en septembre afin de faire le point sur les projets.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Suite aux visites des installations effectuées par Jean-François DUPERRAY, un premier bilan a pu être établi. Il en est ressorti qu'un dossier sur trois est favorable tandis qu'un sur cinq est jugé défavorable. Un nouveau bilan sera dressé à l'automne.

Les redevances annualisées d'assainissement non collectif vont être envoyées d'ici la fin de mois de juillet. Dominique REPIQUET insiste sur la nécessité de communiquer et d'être le plus explicite possible dans les explications données. Pour se faire, un courrier de présentation de la redevance accompagne la facture.

Plusieurs questions se sont posées lors de l'envoi de ces factures. Une réflexion sur les vidanges et sur une éventuelle participation de la Communauté de Communes pour remettre à niveau les équipements anciens a été engagée.

Le trésorier François SEBERT prend la parole afin de citer l'exemple de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle qui a récemment modifié son règlement afin d'effectuer les vidanges. La Communauté de Communes a pris la compétence et a lancé un appel d'offres. Cette organisation permet une réduction des coûts de vidange pour les usagers.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ Demande de subvention de la Croix Rouge

La Croix Rouge met à disposition du collège Roger Poulnard son matériel pour l'initiation aux gestes des premiers secours. La Communauté de Communes s'est engagée, par le biais d'une convention, à participer financièrement aux frais engendrés par le renouvellement de matériel de la Croix Rouge.

La Croix Rouge a fait une demande de 1 322,00€ pour l'acquisition de nouveau matériel.

Le Président propose de participer à hauteur de 1 000,00€ pour ces nouveaux achats.

➡ Le Conseil approuve la subvention de 1 000,00€ à l'unanimité.

▪ Maisons de santé pluridisciplinaires

Toutes les communes ont délibéré favorablement à la prise de compétence par la Communauté de Communes des maisons de santé pluridisciplinaires.

Les professionnels de santé de la commune de Bâgé-le-Châtel ont déjà répondu à un questionnaire sur leurs besoins, en locaux notamment.

Afin d'avancer sur le dossier et de pouvoir déposer les dossiers de demandes de subventions, une consultation d'architectes a été lancée, la date limite de réception des offres étant le 23 juillet. Trois offres d'architectes ont été reçues : CHAMBAUD, DAVY et ROBIN.

Les taux d'honoraires sont les suivants :

- 11,90 % pour ROBIN
- 12,40% pour CHAMBAUD
- 12,20% pour DAVY.

Le Président propose donc de retenir le Cabinet ROBIN, qui est le moins disant avec un taux de 11,90%.

➡ Avec une abstention, le Conseil approuve le choix du Cabinet ROBIN.

▪ **Mise en réseau des bibliothèques municipales**

Une réunion a eu lieu le 8 juin dernier pour présenter aux bénévoles les propositions du Conseil Communautaire. Tous ont adhéré à la démarche de la Communauté de Communes. Une autre réunion s'est tenue le 24 juin en présence des représentants de la Lecture Publique du Conseil Général de l'Ain.

Un gros travail reste à accomplir de la part des bénévoles qui sont très motivés par le projet. Pour cela deux commissions vont être mises en place : une pour travailler sur la mise en réseau et l'informatisation et une autre pour travailler sur les acquisitions. Les comptes-rendus des différentes réunions seront adressés à chacune des communes et à chaque bibliothèque.

Le matériel informatique nécessaire a été commandé et doit être livré pour septembre.

▪ **Complexe sportif Bâgé-la-Ville**

Une réunion s'est tenue le 12 juin en présence des associations et des Maires des trois Bâgé/Dommartin. Le démarrage des travaux est envisagé pour septembre 2011 pour une mise en service pour la rentrée scolaire 2012. La Commission Sports-Loisirs doit se réunir en septembre pour étudier le projet.

▪ **Etude des voies structurantes**

Les premiers résultats de l'étude ont été présentés lors de la réunion de bureau du 16 juillet. Chaque commune doit maintenant étudier les propositions faites.

▪ **Contrat d'apprentissage Caroline PALUK**

Caroline PALUK a pour formation un BTS Assistant de Gestion PME-PMI. Elle souhaiterait préparer une licence professionnelle de Management opérationnel des collectivités publiques en alternance et a adressé une demande de contrat d'apprentissage à la Communauté de Communes le 11 juin dernier. Le Président propose de lui confier l'importante mission de la gestion du patrimoine, inventaire physique et saisie des immobilisations. Ce travail permettra d'avoir une vision plus juste et plus fiable de la structure. Toutes les données recueillies pourront ensuite être intégrées dans le logiciel E-Magnus Immobilisations.

Le contrat d'apprentissage s'établit sur une durée d'un an et la rémunération représente 81% du SMIC, soit environ 17 000,00€ sur une année, charges comprises.

➡ Le Conseil approuve la proposition du Président à l'unanimité.

▪ **Subventions du Conseil Général de l'Ain**

Le Conseil Général accorde une subvention de 75 000,00€ pour les tennis couverts et de 81 600,00€ pour le multi-accueil à Bâgé-la-Ville.

▪ **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

L'offre la plus appropriée est celle de la Caisse d'Epargne. La ligne de trésorerie est plafonnée à quatre mois de dépenses (fonctionnement + investissement) et est basée sur la taux EONIA + une marge de 0,70%.

Le Président propose donc d'ouvrir une ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne.

➡ Avec trois abstentions, le Conseil approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie et l'offre proposée par la Caisse d'Epargne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.